



Formations Management > Comptabilité - Fiscalité - Gestion > Gestion / Finances

Loi Sapin II : lutter contre la corruption

Référence CPTGES-SAPIN

Durée 2 jours (14 heures)

Certification Aucune

Appréciation des résultats Évaluation qualitative de fin de stage

Modalité et moyens pédagogique Démonstrations – Cas pratiques – Synthèse et évaluation des acquis

À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Détecter les situations favorisant la corruption
- Connaître le contexte et les principes de la Loi Sapin II
- Maîtriser votre application dans le cadre de l'entreprise via les différents outils à mettre en oeuvre
- Connaître les risques de sanctions liées au non-respect de vos prescriptions.

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Directeurs administratifs et financiers, secrétariat général, juristes, RH, responsables d'entreprises souhaitant mettre en oeuvre un dispositif de lutte contre la corruption.

Cette formation :

- est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation ;
- bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Caractéristiques de la loi Sapin II en matière de lutte contre la corruption

- Evolution récente de la lutte anticorruption : du contrôle étatique à la compliance

- Les multiples formes de la corruption
- Les entreprises concernées
- Les 8 obligations dégagées par la loi Sapin II
- L'agence anticorruption
 - Rôle
 - Pouvoirs
- Les acteurs internes de la lutte anticorruption et la création du lanceur d'alerte : cadre légal et application au sein de l'entreprise

Outils de lutte anticorruption

- La cartographie des risques : identification, évaluation, acteurs exposés...
- Atelier : initier la cartographie des risques
- Les bonnes pratiques à adopter en interne : cadeaux, marques d'hospitalités, invitation...
- La création d'une charte anticorruption : cadre, sujets abordés, communication, application
- Vis-à-vis des tiers : les instruments de due diligence
- Le salarié exposé : formation et responsabilités

Le contrôle de la mise en oeuvre des mesures anticorruption

- Le dispositif d'évaluation des mesures
- Les procédures de contrôle comptable
- L'outil informatique au service de la lutte anticorruption

Les sanctions du non-respect de la loi Sapin II

- Les peines liées à la corruption
- Les peines liées à la non-conformité
- La transaction pénale

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Les + de la formation

Formation obligatoire à partir de 300 salariés. La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 oblige désormais les professionnels chargés de recrutement à suivre une formation sur la non-discrimination à l'embauche.